



Commune de
Frisange

AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par arrêté n° 3A/2021/2313/171 du 19/08/2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Madame **Marguerite BAUM-BURNER** a reçu l'autorisation à exploiter un monte-escaliers à Aspelt, 44, Krokelschaffstrooss.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de **40 jours** à partir du jour de l'affichage de la décision.

M. le bourgmestre

(Roger Beissel)



Mme la secrétaire ff.

(Myriam Gales)